



La confidentialité dans un réseau inter-disciplinaire et inter-institutionnel

L'exemple du réseau santé
mentale et précarité

Lausanne, le 25 janvier 2018
Journée « La confidentialité en réseau »

Isabel Sangra Bron, infirmière au Point d'Eau et Sarah Bell, travailleuse sociale hors murs au Rel'Aids

Le réseau santé mentale et précarité c'est quoi?



- En 2006, une situation complexe au niveau de la santé mentale c'est manifestée dans le réseau bas seuil lausannois.
- Par la suite, un réseau de travailleurs sociaux et de soignants se réunissent 3 à 4 fois par année pour partager les ressources et mieux intervenir lors de situations complexes de santé mentale.

Les objectifs du réseau

Prévenir et lutter contre la dégradation de la santé mentale d'une population résidente ou migrantes précarisées

Offrir une **structure** garantissant la fiabilité, la cohérence et la continuité de nos actions en promotion de la santé mentale



Connaître et améliorer la connaissance des spécificités et champs d'action de nos diverses institutions

Coordonner et améliorer la cohérence dans l'offre diversifiée de nos différentes institutions.

Echanger, élaborer et évaluer nos pratiques dans une préoccupation de les rendre toujours plus pertinentes et par conséquent efficaces.

Rendre visible l'évolution de l'état de santé mentale de cette population défavorisée. Être témoin de l'état de la problématique au sein du dispositif seuil bas de la ville de Lausanne.

CARITAS

Vaud



Centre Social Protestant
VAUD



Polyclinique
Médicale
Universitaire
CH-Lausanne
(EMVS et CSI)



FONDATION
ABS



fondation MÈRESOFIA

REL'AIDS

URGENCES SANTE
144 | CTMG | EMUS



CHUV
(Département de
psychiatrie, Unité
Psy&Migrants, SIM
UPM et Urgences)

le cabinet Dr. Jean-Claude Métraux,
L'Espace et le Point d'Appui

A appartenances
Espace Mozaïk



La confidentialité dans le réseau santé mentale et précarité

Une questionnement
commune et récurrente

- Comment échanger sur les situations que nous rencontrons sur le terrain en respectant la confidentialité de la personne concernée?
- A quel moment pouvons-nous (ou devons-nous) outrepasser ce devoir de confidentialité pour le « bien de la personne »?
- Comment bien collaborer entre les différents professions et institutions?

Les démarches entreprises autour de la confidentialité



- Un **atelier « sur mesure »** et mené par une juriste était organisé dans le cadre du réseau en 2011. Thème: la confidentialité dans le travail social.
- Par la suite, une réflexion est menée sur la mise en place d'une **« marche à suivre »** pour les échanges sur des situations dans le réseau.
- Un travail est également mené pour mieux **identifier et définir** les concepts « d'intervision » et de « collaboration de réseau » ainsi que pour identifier les secrets de fonctions de chacun.
- Un **« outil mnémotechnique de présentation de situation »** est mise en place. Il sert de guide et de « garde-fou » lors des échanges.

L'outil mnémotechnique de présentation de situation



Selon document respectant règles de confidentialité (PV réseau du 14.11.2011, point 1 accueil et confidentialité dans le travail social/Mme Pauchard ; 9.11.2011)

Présentation de l'intervenant : Fonction, institution

Attente du professionnel par rapport au réseau

Présentation de la situation du client :

Accord du client

Nom, âge, sexe, origine
Etat de santé physique et psychique
Problématique
Besoins et souhaits du client
Intervenants
Objectifs
Démarches effectuées
Résultat obtenus
Questions

Sans accord du client : situation semi urgente

Pas d'information pouvant identifier le client, seulement en réseau restreint
Sexe, âge, origine
Situations de vie (logement, entourage, autorisation de séjour ou pas)
Etat de santé physique et psychique
Problématique
Besoins et souhaits du client
Intervenants
Objectifs
Démarches
Questions

Situation urgente :

L'urgence est définie, lorsqu'il y a mise en danger de la personne envers elle-même ou envers autrui
Appliquer description du Point 1 par les personnes directement impliquées dans la prise en charge
La notion d'anonymat devrait encore être respectée au maximum, mais cela dépend de la gravité et de l'urgence de la situation

Mais on est loin d'avoir toutes les réponses:

Le respect de la
confidentialité et la manière
d'intervenir avec celui-ci est
un questionnement
permanent!